

Séance du mardi 4 mars 2008

Nombre de conseillers

En exercice : **23**  
Présents : **20**  
Votants : **21**

Date de réunion

**04/03/2008**

Date de convocation

**27/02/2008**

Date d'affichage

**07/03/2008**

Le **04/03/2008** à 20h30, les membres du conseil municipal de la commune de Viry convoqués conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, se sont réunis en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M Jean-Pierre BUET, Maire.

**Présents** : M. Jean-Pierre BUET, Maire, Mmes Fernande BOUILLARD, Geneviève DEPRES, Martine DERONZIER, Mrs André BONAVENTURE, Pierre SAUTIER, adjoints, Mmes Véronique BETEMPS, Maryline BURRIN, Marie-Hélène CHALUT, Nicole CHEVALLAY, Anne SERTELON, Jocelyne VINCENT, Mrs Jérôme ANDREANI, Lucien BARBIER, Claude DURAND, Serge GRY, Jean MENU, Claude PIACENTINI, Damien PERREARD, Alain TREMBLAIS, conseillers, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de vingt-trois membres.

**Procuration(s)** : Gilles DECARRE à Véronique BETEMPS.

**Absent(s)** : Laurence BAZIN, Gilles DECARRE, Raymond NOVI.

**Secrétaire de séance** : Mme Anne SERTELON

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 19 février 2008 est entériné à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour le point n°4 « LA COMPAGNIE DES GENS D'ICI - Demande de subvention » et le point n°5 « BIENS COMMUNAUX – PARCELLES D 56 et 57 - Bail de location ». Accord à l'unanimité

## 1 BUDGET ZAC DU CENTRE – Affectation de résultat 2007

Pour faire suite au vote du compte administratif 2007 du 19/02/2008, le Conseil Municipal décide de reprendre les résultats 2007 du budget annexe de la « ZAC du Centre » comme suit :

- Excédent de fonctionnement 2007 de **64 634,08 €** affecté au budget 2008 en recette d'investissement pour **34 634,08 €**, à l'article 021. Le solde de **30 000,00 €** est reporté en recette de fonctionnement à l'article 002.
- Excédent d'investissement 2007 est reporté en recette d'investissement au budget 2008 pour **0,70 € à l'article 001.**

## 2 BUDGET ZAC DU CENTRE – Budget Primitif 2007

M. le Maire présente le projet de budget primitif 2008 relatif à la « ZAC du Centre ». Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'approuver par chapitre ce budget et de l'arrêter à :

- Section d'investissement : **9 410 143, 00 €**
- Section de fonctionnement : **11 188 527, 00 €**

## 3 SELEQ 74 – Etude de faisabilité bois et audit énergétique

Le Syndicat d'Electricité, des Energies et d'Equipement de la Haute-Savoie (SELEQ) envisage de réaliser, dans le cadre de son programme 2008 de maîtrise de l'énergie et du développement des Energies Renouvelables, une étude de faisabilité bois et audit énergétique global sur la Commune de VIRY. Cette opération consiste à installer un chauffage mixte (bois et gaz naturel) pour les bâtiments communaux suivants : écoles maternelle et primaire, EHPAD et projet d'Espace Culturel.

Pour permettre au Syndicat de lancer la procédure de réalisation des travaux, il convient que la Commune approuve le plan de financement des opérations à programmer figurant en annexe, et notamment la répartition financière proposée et s'engage à verser au Syndicat d'Electricité, des Energies et d'Equipement de la Haute-Savoie sa participation financière à cette opération.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet de l'étude figurant en annexe et délibéré,

- approuve le plan de financement et sa répartition financière :
 

d'un montant global estimé à	7 767,00 €
avec une participation financière communale s'élevant à	3 221,00 €
et des frais généraux s'élevant à	233,00 €
- s'engage à verser au SELEQ 74, 80 % du montant des frais généraux (3 % du montant TTC) de l'étude, soit 186 €, sous forme de fonds propres lors de l'émission du document commandant à l'entreprise le démarrage des travaux. Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte final de l'opération.
- s'engage à verser au SELEQ 74, sous forme de fonds propres, la participation (hors frais généraux) à la charge de la commune. Le règlement de cette participation interviendra lors de l'émission du document commandant à l'entreprise le démarrage des travaux, à concurrence de 80 % du montant prévisionnel, soit 2 577,00 €. Le solde sera régularisé lors du décompte définitif.

#### **4 LA COMPAGNIE DES GENS D'ICI – Demande de subvention**

M. le Maire présente à l'assemblée le projet théâtral de l'association « la Compagnie des Gens d'Ici ». Elle propose une tournée sur le Genevois Haut-Savoyard et principalement dans les communes de Viry et Habère-Poche pour effectuer des représentations sur le thème de la Commedia dell'arte (spectacles jeune public, tout public, lectures, ateliers...). Elle sollicite une subvention à l'assemblée, d'un montant de 2 500 € afin d'organiser ces différentes manifestations.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser une subvention d'un montant de 2 500 € à l'Association « la Compagnie des Gens d'Ici ».

#### **5 BIENS COMMUNAUX – PARCELLES D 56 ET 57 – Bail de location – Maison d'habitation**

M. le Maire rappelle à l'assemblée que lors de sa séance du 11/10/2005, la maison d'habitation située au 182, Rue Villa Mary avait été donnée en location à M. et Mme VIAN.

Une « convention d'occupation précaire » avait été conclue pour une durée de 3 ans soit jusqu'au 30 septembre 2008.

Il explique que M. et Mme VIAN ont commencé la construction d'une maison individuelle, mais que cette dernière ne pourra être achevée avant le 30/09/08, ils demandent donc à l'assemblée la reconduction de ce bail.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant à la « convention d'occupation temporaire » prévoyant la reconduction du bail de la maison d'habitation située au 182 Rue Villa Mary, pour une durée de 1 an, soit jusqu'au 30 septembre 2009.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Le Maire

**signé**

Jean-Pierre BUET